

Mais pourquoi les membres de l'Union Saint-Joseph de Saint Hyacinthe sont-ils plus obligés à cela que les membres des autres sociétés ? Pour acquitter une dette de reconnaissance. L'Eglise, en ce diocèse, — le Congrès le rappelle —, a été bien-faisante à notre société. Fondée sous l'égide de la religion, c'est par le clergé et avec le clergé que notre société a véu, a grandi, a prospéré. Pendant longtemps, c'est l'évêché qui a administré nos finances et qui nous a prêté ainsi la force de son crédit. Ce sont les curés, comme aumôniers, qui ont dirigé nos débats, qui ont éclairé nos discussions de leurs lumières et de leurs conseils, qui nous ont fait voir les écueils à éviter, les obstacles à atteindre et les moyens qui y conduisent.... C'est encore le clergé qui nous a ouvert ses églises pour nous faire connaître, qui a encouragé notre propagande et recommandé notre société, à tous ceux qui cherchaient, dans la mutualité, un remède contre les maux de la vie, une force dans les épreuves, le soutien des veuves et des orphelins, des malades et des infirmes.

Evêques et prêtres, tout le clergé diocésain a été notre providence, notre secours, notre force. Nous lui devons donc toute notre reconnaissance. Comment nous acquitter de notre dette ? Le Congrès nous l'indique. Il nous demande d'aider le clergé dans sa lutte contre le fléau de l'alcool comme il nous a aidés, nous, dans notre organisation de la mutualité dans notre vie même. Ne laissons pas se perdre cette occasion de manifester notre gratitude. *

Puis, en travaillant ainsi, en union avec le clergé, au bien public, au bien commun de notre